

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de
l'Université de Valenciennes
Séance du 13 mars 2018**

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	JOVENIAUX Didier, représentant suppléant de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc LAGAE Véronique LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle BOUCHART Franck RENAUX Dominique
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	LESUEUR Denis RUTKOWSKI Pascal TURPIN-WINTER Hélène
Collège des Usagers	LECOURT Maud
Membres de droit	Madame la Rectrice de l'Académie de Lille ou son représentant Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, Vice-présidente du conseil d'administration BARBIER Franck, Vice-président en charge des formations POIRRIEZ Vincent, Vice-président délégué aux affaires juridiques, SIGUOIRT Laurent, Vice-président délégué aux ressources hua TRUFFERT Françoise, Directrice du service commun de la documentation, VAGANAY François, directeur général des services adjoint
Ont donné pouvoir	CHOEL Jean-Pierre à SAYDON Laurence ASSE Abdallah à ARTIBA Abdelhakim MANUSSET Héric à DUQUENNOY Marc PAILLOUS Françoise à JOVENIAUX Didier GUERRA Thierry-Marie à COUTELLIER Daniel CHAMPAGNE Philippe à BOUCHART Franck KRAS Anne-Marie à LAGAE Véronique USEILLE Philippe à LEVEL Pascal EDART Cédric à LESUEUR Denis

Madame HARMAND, vice-présidente du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 h 00.

Madame HARMAND, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 10.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DÉCEMBRE 2017

Madame HARMAND, vice-présidente du conseil d'administration présente le relevé de décisions.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le relevé de décision.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JANVIER 2018

Madame HARMAND, vice-présidente du conseil d'administration présente le relevé de décisions.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le relevé de décision.

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Madame HARMAND donne la parole à Madame la directrice du service commun.

Elle évoque la nécessité de réviser le règlement précédent datant de 2009.

Elle présente également la grille tarifaire ainsi que les modifications apportées aux conditions de prêt.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix l'ensemble des dispositions du règlement intérieur.

APPROBATION DU DON « ROBERT DELORT »

Madame HARMAND donne la parole à Madame la directrice du service commun de la documentation.

Elle présente un don d'une personne physique de sa collection d'ouvrages historiques.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte à l'unanimité des voix le don de Monsieur Robert Delort.

APPROBATION DU DON DE LA SOCIÉTÉ GSK»

Madame HARMAND donne la parole à Monsieur DUQUENNOY

Il présente un don d'une société de matériel informatiques et de matériels de chimie des matériaux pour un montant estimatif de 40 000 euros.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte à l'unanimité des voix le don de la société GSK

REFORME ORIENTATION ET REUSSITE DES ETUDIANTS

Madame HARMAND donne la parole à Monsieur le vice-président de la commission de la formation.

Il informe les conseillers des objectifs de la réforme. Il s'agit de réduire le taux d'échec en première année, de mettre fin à la procédure de tirage au sort pour accéder à l'université, et de donner des perspectives aux bacheliers technologiques et professionnels dans l'accomplissement des études supérieures.

CAPACITE D'ACCUEIL AU DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRE SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES METIERS DE LA COHESION SOCIALE

Madame HARMAND donne la parole à Monsieur le vice-président de la commission de la formation.

Il évoque au conseil que ce DEUST n'était pas dans l'application « post-bac » l'année passée et qu'il doit désormais être intégré dans « Parcours-sup » avec une capacité d'accueil de 30 étudiants en alternance.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité de voix une capacité d'accueil de 30 étudiants.

CALENDRIER ET MODALITES D'INSCRIPTION EN MASTER-PORTAIL « TROUVER MON MASTER »

Madame HARMAND donne la parole à Monsieur le vice-président de la commission de la formation.

Il présente un calendrier d'inscription en master pour améliorer les conditions d'accès en faveur des étudiants.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité de voix le calendrier suivant pour les demandes d'inscriptions formulées par les candidats :

Début des inscriptions le 6 juillet 2018
Clôture des inscriptions le 20 juillet à 16h00.

COMPTE FINANCIER 2017

Monsieur le Président donne la parole à Madame l'agent comptable.

Elle présente au conseil les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 126 811 040,39 € d'autorisations d'engagement ;
- 104 518 36,85 € de crédits de paiement ;
- 102 461 329,73€ de recettes ;
- un solde budgétaire négatif de - 2 057 037,12 €;

Elle présente ensuite les éléments d'exécution comptable suivants :

- -1 793 842,72 € de variation de trésorerie ;
- 359 410,97 € de résultat patrimonial ;
- 2 785 513,86 € de capacité d'autofinancement ;
- -1 894 233,46 € de variation de fonds de roulement.

Le livret du compte financier 2017 est soumis au vote du conseil.

Le commissaire aux comptes prononce une certification des comptes pure et simple sans observations.

Décisions

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité de voix le compte financier de l'exercice 2017.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 359 410,97 € en report à nouveau puis en réserves.

STATUTS DE LA FONDATION INNOVENT-E

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur général de services adjoint.

Il évoque la nécessité de compléter le premier vote du conseil du 17 décembre suite aux remarques de l'autorité de tutelle en la personne du Recteur de l'académie de Rouen.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité de voix les statuts modifiés de la fondation partenariale Innovent-E.

MODIFICATIONS DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice -président délégué aux ressources humaines.

Il présente le tableau ci-dessous faisant la synthèse des ouvertures de postes d'enseignants-chercheurs issu de l'attribution de moyens nouveaux par le ministère dans le cadre du plan réussite étudiant.

Composantes	Corps	Postes
FSMS	PRAG-PRCE	Recrutement d'un PRCE ou d'un PRAG (discipline 1900) au titre de la réforme de l'entrée à l'Université (Poste mis en 2ème campagne d'emploi 2nd degré)
IUT / LAMIH	Maîtres de Conférences	Recrutement de 2 MCF (CNU 60 et CNU 27) au titre de la réforme de l'entrée à l'Université (Postes mis au recrutement au fil de l'eau)
	PRAG-PRCE	Recrutement d'un PRCE ou d'un PRAG en Eco-gestion ou Anglais (2ème campagne d'emploi 2nd degré)

Il présente enfin une modification de la 1ère campagne d'emplois présentée lors de la séance du 7 décembre 2017 rendue nécessaire par la position du ministère de privilégier le recrutement par l'agrégation externe.

Composantes	Corps	Poste
FDEG / IDP	Professeur des Universités	Recrutement d'un PR en 02 en Agrégation externe au lieu d'un recrutement en 46 1°

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité de voix les modifications de la campagne d'emploi 2018.

AMENAGEMENTS DE SERVICE POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président délégué aux ressources humaines.

Les enseignants du second degré (PRAG, PRCE, PLP ou Professeur d'EPS) peuvent demander un aménagement de service s'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils présentent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou qu'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Cet aménagement correspond à une décharge au minimum d'un tiers (128 HETD) ou au maximum de la moitié (192 HETD) des obligations de service annuelles des enseignants du 2nd degré (384 HETD).

Cet aménagement est accordé annuellement.

La durée maximum de l'aménagement de service, dans le cadre de la préparation d'un doctorat, en cas de renouvellements annuels est de 4 années. Dans l'autre cas, elle est d'une année.

Les enseignants du second degré ayant déjà bénéficié d'un aménagement de service pendant 4 ans pour préparation du doctorat ne peuvent pas prétendre à une 5ème année pour l'obtention de doctorat.

Le conseil d'administration fixe chaque année un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement

Le Président décide des attributions ou renouvellements individuels, dans la limite du contingent fixé, sur proposition du conseil académique restreint aux enseignants chercheurs après avis du directeur de la composante de formation dans laquelle l'enseignant effectue son enseignement, avis du directeur de la composante concernée et avis du vice-président de la commission de la recherche et du vice-président de la commission de la formation et pour les renouvellements, du rapport de l'état d'avancement des travaux de recherche menés.

Position :

Le conseil d'administration décide de modifier le paragraphe procédure tel que :

« Le président décide des attributions ou renouvellements individuels, dans la limite du contingent fixé, sur proposition du conseil académique restreint aux enseignants chercheurs après avis du directeur de la composante de formation dans laquelle l'enseignant effectue son enseignement, avis du directeur de la composante de recherche concerné, avis du VP COR et du VP CoFVU, consultation du directeur de l'école doctorale et, pour les renouvellements, sur présentation du rapport de l'état d'avancement des travaux de recherche menés. »

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité les aménagements de service ainsi modifiés.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES PRIMES POUR CHARGES ADMINISTRATIVES ET POUR RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président délégué aux ressources humaines.

Il fait la présentation des tableaux suivants qui reprennent les montants de l'année passée.

Liste des fonctions et responsabilités administratives éligibles au titre des Primes pour charges administratives

Fonctions et responsabilités administratives	Taux maximal (€)
Vice-Président	9 170
Directeur de composante de formation (hors IUT et ENSIAME)	6 175
Directeur de service commun	3 325
Mission temporaire d'au moins un an (chargé de mission UVHC) (*)	1 615
Chef de département (IUT et ENSIAME) (*)	4 370
Directeur adjoint de composante (*)	4 370

Liste des fonctions et responsabilités pédagogiques éligibles au titre des Primes pour responsabilités pédagogiques

Fonctions et responsabilités pédagogiques (**)	Montant minimal (€)	Montant maximal (€)
Directeur des études d'une composante de formation	1 500	3 000
Directeur des formations par apprentissage d'une composante de formation	1 500	3 000
Directeur de filière d'enseignement	500	2 000
Prospection et relations avec les entreprises dans le cadre de l'apprentissage, de la recherche de stages ou de travaux personnels d'étudiants	500	2 000
Relations internationales d'une composante de formation	500	2 000
Coordination pédagogique d'un groupe de 13/26 apprentis	500 / 750	1 000 / 1 500
Autres responsabilités pédagogiques	500	1 000

Position :

Une étude sera menée pour l'attribution de prime pour responsabilité administrative aux directeurs des composantes de recherche.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité des voix les critères d'attribution des primes pour charges administratives et des primes pour responsabilité pédagogique.

CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORALE DE DE RECHERCHE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président délégué aux affaires juridiques.

Il présente les modifications des critères précédents pour les critères suivants sur la base de l'évaluation réalisée par l'instance nationale.

1/ Une prime annuelle brute comprise entre 5 000 euros et 7 000 euros sera attribuée aux enseignants-chercheurs ayant été classés par l'instance nationale dans le groupe A des premiers 20% des candidatures et aux candidatures suivantes aux enseignants-chercheurs ayant été classés par l'instance nationale dans le groupe B des 30% et dont le dossier a obtenu au minimum trois notes A pour les critères intermédiaires de cette évaluation.

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 13 mars 2018

2/ Une prime annuelle brute comprise entre 3500 et 4500 euros sera attribuée aux enseignants-chercheurs ayant été classés dans le groupe B des 30% des candidatures non concernés par le 1° ci-dessus et aux maîtres de conférences ayant été classés dans le groupe C de la deuxième moitié des candidatures et dont le dossier a obtenu au moins un A sur le critère de la Production scientifique.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité des voix les critères d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et abroge le dispositif de la prime d'encouragement à la production scientifique.

PRIX DU MARDI DES CHERCHEURS

Monsieur le Président donne la parole à Madame Simon de la direction de la recherche et de la valorisation.

Elle évoque l'organisation de cette manifestation scientifique le 27 mars 2018 sur le site d'Arenberg en collaboration de l'université de Mons.

Par dérogation au régime voté par le conseil d'administration concernant les dépenses exceptionnelles des prix et cadeaux, un prix d'une valeur de 531,89 euros est attribué au gagnant du concours "Show your PhD 2018 ».

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration octroie à l'unanimité des voix et à titre exceptionnel le prix d'une valeur de 531,89 euros.

CALENDRIER DE FERMETURE ADMINISTRATIVE 2018/2019

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services qui présente le tableau suivant :

Noël	Du 22 décembre 2018 à 13 h au 7 janvier 2019 matin	8 jours
Hiver	Du 16 février 2019 à 13h au 25 février 2019 matin	5 jours
Printemps	Du 13 avril 2019 à 13h00 au 23 avril 2019 matin	5 jours
Ascension	Du 29 mai au soir au 3 juin matin	1 jour
Eté	Du 20 juillet 2019 à 13h au 19 août 2019 matin	19 jours
		Soit 38 jours

Position :

Les conseillers ajoutent la précision suivante : par dérogation, les périodes d'ouvertures et horaires des bibliothèques universitaires peuvent être différents selon les nécessités de service public

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité des voix le calendrier de fermeture 2018/2019.

MISSIONS COMPLEMENTAIRES DE DEUX MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président propose au conseil de confier des missions supplémentaires à deux membres du bureau.

Monsieur Arnaud Huftier, vice-président délégué à la culture, aux initiatives et à la citoyenneté, se voit confier la mission complémentaire de la communication.

Monsieur Mourad Abed, vice-président délégué au numérique et à l'innovation pédagogique, se voit confier la mission complémentaire de stratégie de projets.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité des voix l'attribution des missions complémentaires aux personnes mentionnées ci-dessus.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur le Président présente au conseil l'état d'avancement du projet. Des discussions sont avancées avec l'université de Mons pour un partenariat transfrontalier.

Un rapprochement avec l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design de Valenciennes est envisagé. Une lettre d'intention a été signée entre les deux établissements. Cette école est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) de la commune de Valenciennes et délivrant des diplômes relevant du ministère de la Culture.

Les discussions sont en cours sur l'investissement de la Ville de Valenciennes dans le transfert des locaux et pour une fusion avec l'Université Polytechnique. L'objectif est d'intégrer l'ESAD, ceci s'inscrivant dans le cadre de l'article 28 du projet de loi pour un Etat dans une société de confiance portant expérimentation de nouveaux modes d'organisation des établissements d'enseignement supérieur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président délégué aux affaires juridiques.

Il présente au conseil un document portant sur les points suivants :

La structuration de l'Université Polytechnique Hauts de France en deux pôles fortement interconnectés : le pôle Humanités et le pôle Sciences et Technologies est en cours.

La structuration des laboratoires dans ces deux pôles est en cours de co-construction.

La définition des formations du domaine sciences et technologies, hors IUT, dans le cadre de l'INSA Hauts-de-France a fortement progressée. Les avancées notables sont à la fois pour le contexte réglementaire - législatif et pour la conception de l'offre de formation.

L'article 28 de la loi « Pour un État au Service d'une Société de Confiance » adopté par l'Assemblée Nationale et actuellement en discussion publique au Sénat (du 13 au 20 mars) autorisera le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures permettant d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leurs regroupements.

En particulier, cela permettra d'avoir un INSA EPSCP dans un établissement (l'UPHF) lui-même EPSCP. Il est actuellement prévu un décret de création simultanée de l'UPHF en tant qu'établissement expérimentant une nouvelle forme de regroupement et de l'INSA HdF en tant qu'INSA dérogatoire, EPSCP membre de l'UPHF.

La conception de l'offre de formation de l'INSA HdF est menée par les collègues des trois composantes actuelles : FSMS, ENSIAME et ISTV. Cette offre prévisionnelle a été présentée au Président et à la Vice-Présidente de la CTI en présence de la DGESIP le 06 mars 2018.

La création du nouvel établissement pourrait être effective en janvier 2019.

La structuration des formations du domaine humanités, hors IUT, se fera au sein du « pôle humanités ». Cette structuration est infléchie et en cours de réflexion, ceci est notamment lié à la perspective d'intégration de l'ESAD au sein de l'université. Un groupe de travail a été mis en place début février pour faire avancer cette structuration.

Les nouvelles formations pourraient ouvrir en septembre 2019 de façon progressive.

Projet de demande de création d'un Institut de Formation aux Métiers de la Santé et du Sport au sein de l'UPHF

Ce projet est dans une phase préparatoire. Il émerge grâce à une évolution nationale (mission du 1 septembre 2017 de Stéphane Le Bouler chargé de la mission sur l'universitarisation des formations paramédicales). Dans le cadre de sa collaboration avec le Centre Hospitalier de Valenciennes, notamment avec l'IFSI de Valenciennes, l'UPHF étudie la faisabilité d'être un établissement d'expérimentation de l'intégration d'un IFSI au sein d'une université.

Il s'agirait de faire reconnaître un statut dérogatoire expérimental pour un domaine santé au sein de l'Université Polytechnique Hauts de France (UPHF) afin de pouvoir accueillir des formations paramédicales au sein de l'UPHF et décerner leurs diplômes. Ce projet s'appuie sur l'une des conclusions du rapport IGAS N° 2016-123R préconisant une mutualisation à une échelle plus pertinente rapprochant les instituts de formation adossés à une Université. Il est également en cohérence avec la stratégie de transformation du système de santé présenté par le premier ministre le 13 février 2018. Ce projet bénéficie par ailleurs du rapprochement de l'UPHF et du Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV), concrétisé par un accord cadre qui sera signé prochainement.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h30.

Le 12 avril 2018

Le Président de l'Université,

A blue ink signature of Professeur Abdelhakim ARTIBA, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small flourish at the bottom.

Professeur Abdelhakim ARTIBA